

Territoires et aménagements durables

Contribution à la transition énergétique, écologique

Novembre 2012

La démarche ci-après s'adresse à toute collectivité territoriale française qui souhaite permettre aux élus et aux services, aux habitants et aux entrepreneurs de son territoire, de s'emparer des enjeux locaux du développement durable et d'en décider sur leur lieu de vie, de travail, de loisir, en toute connaissance de conséquence.

Élaborée deux ans durant par une commission AFNOR créée avec le soutien du MEDDTL et de l'ADEME et composée à 40 % de représentants de collectivités territoriales, cette démarche ne cherche pas à normaliser l'urbanisme, la conception ou l'aménagement durable mais vise à définir un socle commun, simple et appropriable localement, laissant toute liberté d'initiative, de conception, de réalisation et de gestion aux porteurs de projets.

Cette démarche stratégique est outillée. Elle comprend :

- 5 questions-réponses aux enjeux du développement durable. Elles sont autant de raisons de s'engager dans une démarche de transformation durable de nos territoires, de construire une stratégie locale pour traiter les six enjeux majeurs planétaires identifiés : changement climatique, biodiversité, économie durable, bien-être, ressources naturelles, nuisances et risques ;
- une méthode synthétisée par deux tableaux de bord : l'un à l'échelle du territoire, l'autre à l'échelle du projet. Constitués de 15 lignes d'actions et indicateurs associés, ils caractérisent chaque territoire sous l'angle du développement durable et permettent la mesure de l'impact de tout projet sur ce territoire, dès son émergence. Ils mesurent les actions locales à mener à bien, collectives et individuelles, et permettent donc de choisir à bon escient, de décider en conséquence des moyens humains et financiers à affecter aux différents projets ;
- un processus de management des projets d'aménagement durable en 4 étapes : émergence, études, réalisations, gestion urbaine. Ce cadre de référence intègre les objectifs spécifiques de développement durable dans les opérations d'aménagement élaborées et suivies dans la gouvernance à cinq : Etat, élus, entreprises, syndicats et associations.

Télécharger le document :

<http://www.driaa.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/d-france-r1867.html>



Un projet de développement d'emplois et de compétitivité écologique

La démarche prend acte de l'absence de représentations quantifiées de la réalité de la menace climatique à l'échelle locale et traduit en conséquence les enjeux planétaires du développement durable en actions à portée de décision locale. Elle vise les quelque 30 millions de français aptes à décider de réduire ou pas leurs émissions de gaz à effet de serre et d'une façon générale la pression qu'ils exercent sur les ressources de la planète.

Au présent stade de publication de cette démarche, il reste à calculer cette quinzaine d'indicateurs pour chacune des 36 000 communes françaises.

Ce travail de calcul a été réalisé en Ile-de-France en 2009-2010, pour chacune des 1 300 communes franciliennes. La démarche a été testée par l'association des maires Ile-de-France puis en mars 2011, les indicateurs cartographiés, ont été portés en libre accès sur site Internet. Ce démonstrateur francilien, appelé @d aménagement durable, comprend en outre 18 fiches actions et un recueil de bonnes pratiques.

Pour accéder gratuitement aux indicateurs, cartes et documents de la démarche francilienne : <http://www.driea.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/d-amenagement-durable-r-r515.html>

Au vu de développements franciliens, le calcul des indicateurs puis la démarche débouchent sur des projets contribuant au développement d'emplois locaux et de compétitivité écologique de notre économie.

Jean-Michel Vincent
Président de la commission Afnor
« Territoires et aménagements durables »



Direction régionale et interdépartementale
de l'Équipement et de l'Aménagement
d'Ile-de-France
21/23 Rue Miollis
75732 PARIS cedex 15
Tél. 01 40 61 89 40

